# Zone mixte villageoise [MIX-v]

La zone mixte villageoise couvre le centre de la localité de Grosbous. Elle est destinée à accueillir, dans des proportions qui varient en fonction de sa localisation et de sa vocation, des habitations, des activités artisanales, des activités de commerce dont la surface de vente est limitée à 150 m2 par immeuble bâti, des activités de loisirs, des services administratifs ou professionnels dont la surface utile est limitée à 250 m² par immeuble bâti, des hôtels, des restaurants et des débits à boissons, des équipements de service public, des établissements de petite et moyenne envergure, ainsi que des activités de récréation et des espaces libres correspondant à l’ensemble de ces fonctions.

La zone mixte villageoise est destinée aux maisons d’habitation uni- et bifamiliales isolées, jumelées ou groupées en bande et aux immeubles avec 6 unités au maximum.